

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-39

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Etienne - BOISSET Julien - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille- REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : - BERTHALON Jérôme - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir :

Secrétaire de séance : DEHOUX Brigitte

Objet : VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les taux des trois taxes pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 12, 73 %.
- Taxe foncière bâti : 13, 98 %.
- Taxe foncière non bâti : 64, 94 %.

Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

ID : 005-210500583-20190411-201939-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.
Approuve les taux proposés.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric

